



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESELLE	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - NEOLIA : acquisition en VEFA de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAi), "Les Villas Champêtres" rue Marie Curie à Quetigny

NEOLIA va réaliser une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements individuels au sein d'un programme de promotion immobilière dénommé « Les Villas Champêtres » à Quetigny. Relevant de financements PLUS et PLAI, cette opération est inscrite dans la programmation 2008 « programme exceptionnel 30 000 VEFA », au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, NEOLIA, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 80 776,50 € pour surcoût de construction,
 - 56 043,60 € pour surcharge foncière,
- représentant respectivement 5,82 % et 4,04 % du coût prévisionnel TTC (1 387 441 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Général ainsi que du « 1% Logement ».

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à NEOLIA – 34 rue de la Combe aux Biches - BP 47079 – 25205 Montbéliard cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements individuels (5 PLUS, 2 PLAI), situés « Les Villas Champêtres » rue Marie Curie à Quetigny, **deux subventions d'un montant total de 136 820,10 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

80 776,50 € pour surcoût de construction,
56 043,60 € pour surcharge foncière.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009

